

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 11 JUILLET 2023

L'an deux mille vingt-trois, le onze juillet, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de VINZIER, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Mme Marie-Pierre GIRARD, Maire.

Conseillers : En exercice : 12 Présents : 8 Pouvoir(s) : 2

Présents : Mme Marie-Pierre GIRARD, M. André VAGNAIR, M. Bastien FLACON, M. John BECHET, Mme Gaëlle BLANC, Monique CHAPPUIS, M. Gérard CHANEL, Mme Fabienne CHANEL

Absent(s) excusé(s) : Mme Héléna BRACHET, M. Laurent ROHART, M. Jean-Paul ARANDEL

Absente : Mme Emilie ROCHETTE

Pouvoir(s) : Mme Héléna BRACHET à M. André VAGNAIR, M. Laurent ROHART pouvoir à Mme Marie-Pierre GIRARD

Secrétaire de séance : M. Bastien FLACON

OBJET DELIBERATION N° 2023-07-35

CREATION D'UN NOUVEAU POSTE D'ADJOINT AU MAIRE

Mme le Maire rappelle que la création du nombre d'adjoints relève de la compétence du Conseil municipal.

En vertu de l'article L 2122-2 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil municipal.

Ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 4 adjoints.

Suite à la démission de M. Bruno BORDET du poste de 3^{ème} adjoint, le Conseil Municipal lors de sa séance du 11 octobre 2022, avait décidé de supprimer le poste de 3^{ème} adjoint vacant.

Afin de soulager Mme le Maire, il vous est proposé de porter à 3 le nombre de postes d'adjoint.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

PAR 10 VOIX POUR, 0 ABSTENTIONS, ET 0 VOIX CONTRE,

DÉCIDE porter à 3 le nombre d'adjoints au maire.



Le Maire

Le secrétaire

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme.

Publié sur le site internet de la commune le :
12 juillet 2023

GIRARD Marie-Pierre – Maire : Auteur de l'acte